



Des pratiques culturelles sur la bonne voie

Les fiches d'enregistrement 2004 COPFEL de 76 producteurs d'artichauts et de choux-fleurs émanant de l'ensemble de la zone Bretagne-nord viennent d'être analysées. Une bonne occasion d'avoir un aperçu sur l'évolution des pratiques mais aussi d'identifier les points qui posent encore problème.

L'emploi des produits phytosanitaires tend à diminuer et est calé en fonction du travail des auxiliaires. Le désherbage mécanique reprend du terrain. Le chapitre de l'hygiène et de la sécurité devient une préoccupation... et le bilan de la collecte des emballages vides de produits phytosanitaires se révèle encore cette année très positif à l'échelon régional.

Continuons sur cette lancée.

Néanmoins, des habitudes méritent encore de changer, et ce dans l'intérêt de tous : nos clients mais aussi la filière légumière.



Les nouvelles rubriques sont laissées de côté

Si les fiches d'enregistrement sont généralement assez bien complétées, certaines rubriques ne sont pas toujours renseignées comme il le faut : manque de données, mauvaise référence. Ce sont souvent des petits détails, mais dans ces conditions, près d'une fiche sur deux n'était pas jugée conforme.

Les points faisant parfois défauts sont donc :

- 83% des cas : le calcul d'azote organique, minéral et total, est rarement effectué. La rubrique fertilisation 2004, en accord avec la directive nitrates, est en effet plus détaillée et 44% des producteurs se sont contentés de remplir le même niveau d'information qu'en 2003.
- 17% des cas : pas d'indication du précédent cultural, notamment pour les productions d'artichaut.

- 55% des cas : mauvaise indication pour la référence parcelle. Il est important de disposer d'un plan parcellaire, ou d'un relevé parcellaire, qui justifie la correspondance entre les noms utilisés et les références cadastrales.
- 15% des cas : pas d'indication sur la date de plantation,
- 15% des cas : pas d'indication de date de récolte, ou simple estimation.

Les désherbages mécaniques, les observations de parcelles, etc. sont rarement mentionnés, car ce sont des interventions évidentes aux yeux des producteurs et pourtant importantes à faire valoir auprès des clients.

Nota : la justification des traitements est également essentielle et devra être mentionnée dans les prochaines fiches.



Gestion de l'azote

Une fertilisation de plus en plus raisonnée

Si les quantités de fertilisants varient sensiblement par rapport à la campagne passée, les pratiques marquent une réelle évolution.

Les apports systématiques d'engrais, sur des bases identiques aux années précédentes, perdent du terrain. Les producteurs, préoccupés par les plans de fumure et le souhait de respecter la directive nitrate, utilisent de plus en plus les outils d'aide à la gestion de la fertilisation. On constate ainsi que les analyses de sol, la prise en compte du précédent cultural et de l'état de la culture précédente sont devenues très fréquentes. L'utilisation d'engrais vert concerne les deux tiers des producteurs rencontrés. L'analyse des reliquats est, quant à elle, moins bien développée. Ceci s'explique notamment par les coûts élevés de ces analyses mais aussi par l'utilisation simplifiée et efficace des références reliquats émises par la Chambre d'agriculture.

Plan de fumure pour tous

Dans les zones d'élevage, de nombreux producteurs ont déjà réalisé leur premier plan de fumure.

A partir du 31 mars 2005, toutes les exploitations auront l'obligation de le faire. S'il apparaît comme une contrainte administrative pour bon nombre de personnes, ce plan de fumure sera un dispositif supplémentaire pour ajuster les engrais, parcelle par parcelle, au strict nécessaire. Si certains prestataires se proposent de le faire pour vous, pour vous faciliter le travail, ne perdez pas la main... Des formations sur le sujet sont proposées par les Chambres d'Agriculture. Vous comprendrez l'intérêt de calculer l'apport d'azote d'origine organique en tenant compte du coefficient d'efficacité et des apports en Phosphore et Potassium.

Des apports de MO plutôt limités

Comme les apports de fertilisants dépendent de nombreux facteurs pédo-climatiques et agronomiques, il est un peu délicat de déterminer des évolutions de quantités en comparant seulement

deux campagnes. Néanmoins, les apports de matières organiques semblent fléchir depuis quelques années et ne concernent que 25% des producteurs, souvent éleveurs ou voisins d'éleveurs. Ils préfèrent en général épandre des fumiers de bovin en amendement organique plutôt que des engrais organiques qui libèrent plus rapidement l'azote. Cette moindre utilisation d'engrais organique (fientes de poule, lisier de porc) riche en phosphore est plutôt positive pour nos sols bretons. A contrario, il reste important d'utiliser des amendements organiques ! Et les terres d'Ille et Vilaine en sont déficientes. Outre l'apport en fertilisant, cette matière organique a un effet très bénéfique pour la structure du sol. Elle limite les problèmes d'érosion ou de battance. Elle améliore la capacité de rétention en eau et de drainage, l'aération du sol et la pénétration des racines.

En complément des auxiliaires

Une baisse des traitements phytosanitaires

Moins de traitements...

Le nombre moyen de traitements par parcelle semble en baisse. Avant d'appliquer un insecticide, de plus en plus de producteurs attendent de voir s'il y a une intervention des auxiliaires. Comme l'an dernier, aucune utilisation de produits non homologués n'a été constatée. Mais nous sommes bien conscients qu'avec la problématique des usages non pourvus certains producteurs soient tentés de le faire pour sauver leur culture. Autres points d'amélioration : le désherbage mécanique s'intensifie et la gestion des eaux de rinçage et des fonds de cuve s'améliore. Tous les pulvérisateurs sont rincés et les fonds de cuve dilués au moins une fois. Les fonds de cuve et les

eaux de rinçage sont alors pulvérisés sur la parcelle traitée. Un simple bidon d'eau transporté dans le champ permet d'éviter le retour à l'exploitation.

...mais des conditions d'utilisations imparfaites, voire dangereuses

Sécurité des hommes et sécurité de l'environnement ne sont pas toujours au rendez-vous. Les risques d'accident existent mais malheureusement les producteurs ne semblent pas les appréhender suffisamment. Dans la moitié des cas, le dosage des produits s'effectue encore à proximité d'une source d'eau. Et le remplissage de la cuve a le plus souvent lieu sur un sol en terre battue. Mais sur-



Évitez les risques d'accident en rangeant vos produits phytosanitaires.



tout, 3 producteurs sur 4 ne prennent toujours aucune précaution pour se protéger eux-mêmes. Ils s'exposent donc à de graves risques de santé par inhalation et contacts répétés avec des matières actives.

Des risques sous-estimés

Ces risques sont systématiquement sous-estimés, en particulier au moment de la préparation. Il est vrai que porter un masque au moment de la pulvérisation sur le champ véhicule une image négative de la protection phytosanitaire et du métier d'agriculteur. Mais le port du masque et des gants est une protection efficace lors de contact avec les produits chimiques concentrés. Les protections sont donc indispensables, et notamment au moment de la préparation. Concernant le stockage des produits, là aussi, les risques demeurent. Si les produits sont à peu près rassemblés, ils sont trop rarement isolés, enfermés dans un local et ordonnés. Dans 3/4 des cas, ces produits sont trop facilement accessibles à des enfants.

En artichaut, le binage se développe au détriment des traitements. Le désherbage des drageons est cependant indispensable dans la plupart des cas. En choux-fleurs, les traitements sont en nette augmentation en raison des plantations en mini-mottes. Du coup, en cours de culture les producteurs privilégient le désherbage mécanique.



En expérimentation, comme en exploitation, une protection est indispensable lors d'interventions phytosanitaires.

Analyse et bilan des interventions en 2004

	Artichaut	Chou-Fleur
Herbicide	1 tous les 3 ans	0 à 1 (Minimottes et CF tardifs)
Insecticide	1 à 2 (avant et après l'hiver)	1 à 2
Fongicide	0 à 1 en sortie d'hiver	0 à 1
Moyenne	1 à 2 traitements	2 à 3 traitements

Désherbage

En artichaut, le binage se développe au détriment des traitements. Le désherbage des drageons est cependant indispensable dans la plupart des cas. En choux-fleurs, les traitements sont en nette augmentation en raison des plantations en mini-mottes. Du coup, en cours de culture les producteurs privilégient le désherbage mécanique.

Insecticide

L'augmentation de traitements insecticide par rapport à 2003 s'explique par la pression en pucerons et en chenilles suite à l'été chaud et sec de 2003, mais aussi en raison des fiches mieux complétées par rapport aux autres campagnes.

Fongicide

Les traitements varient énormément en fonction de la pluviométrie. L'année 2003, n'ayant pas été favorable au développement des bactéries et des champignons, les traitements ont de ce fait été moins nombreux.

Vive les pastilles vertes

Une des clés pour bien maîtriser ses traitements phytosanitaires est d'avoir un pulvérisateur bien réglé et performant. Or sur le terrain, un pulvérisateur sur deux a plus de cinq ans et ne dispose pas d'une cuve de rinçage et/ou d'un incorporateur de produits. Pour tous les pulvérisateurs, le contrôle et l'obtention de la pastille verte est une garantie d'efficacité, d'économie de produits et de respect de l'environnement.

Comment arrêter de fumer ?

Non, nous ne vous demandons pas d'arrêter de fumer. Chacun est libre de mener sa vie comme il le souhaite. Mais sur les lieux de récolte et de conditionnement, c'est autre chose. Nos clients, et vous même quand vous faites vos courses, accordent énormément d'importance à ce chapitre de l'hygiène et de la santé. Même si les accidents vous apparaissent plutôt rares, mettez toutes les précautions de votre côté. Il est vrai que ce n'est pas toujours simple. Comment respecter l'hygiène et la sécurité de ses salariés sans pour autant apparaître comme un donneur de leçon ?

Si, selon cette enquête, l'accès aux toilettes, aux lavabos et aux douches est courant, l'interdiction de boire, de manger ou de fumer sur les lieux de travail ne fait pas encore partie des bonnes habitudes.





Protection environnementale

Recycler des films plastiques

Après les producteurs de tomates, les producteurs de légumes en plein champ ont instauré en 2003 une filière de recyclage des films plastiques. Mais les coûts, la multiplicité des problématiques en fonction des légumes ne simplifient pas la tâche. Si ces premières collectes ont été une occasion de sensibiliser et d'informer sur les conséquences environnementales, la démarche ne demande qu'à prendre de l'ampleur.

La gestion des déchets exogènes agricoles et notamment celle des plastiques usagés en polyéthylène, reste à ce jour un sujet épineux. Tout simplement parce que les solutions ne sont pas si simples et restent coûteuses pour les producteurs. Comme les producteurs de tomates depuis 2002, les producteurs de plein champ ont décidé de se préoccuper de leurs films plastiques usagés en 2003 pour les Côtes d'Armor puis en 2004 pour le Finistère. Les premiers bilans sont mitigés car des freins majeurs gênent la mise en œuvre des opérations de collecte et de recyclage : la présentation des lots, le degré de salissures et le coût.

Premiers bilans mitigés

Dans le Finistère, la collecte de 2004 a ainsi permis de regrouper 50 tonnes de films plastiques fins. Dans les Côtes d'Armor, les 2 collectes mises en place en 2003 et 2004 n'ont eu aucun succès, seuls 5 lots ont été enregistrés. En ce qui concerne l'Ille et Vilaine, la zone légumière est surtout concernée par l'utilisation de voile non tissé non recyclable. Cependant, avec le développement de la Blondeline, le recyclage des paillages devra également être envisagé.

Les facteurs de blocage

Pour les producteurs de pomme-de-terre se pose la question de l'enroulement des bâches. Le cahier des charges du recycleur A.G.R (Anjou Général Recherche à Landemont) exige l'absence de mandrin (non recyclable), et de tout autre élément extérieur. Deux solutions sont pourtant envisageables :

soit l'utilisation d'une machine à cônes pour obtenir un rouleau sans mandrin, soit l'utilisation de round-balleuse au champ, par une entreprise de travaux agricoles ou une CUMA. Les producteurs d'échalotes sont eux concernés par un ramassage difficile des plastiques fins et souillés de déchets qu'il faudrait donc nettoyer en plus, avec des machines spécifiques. De nouveaux matériels en essai donne déjà des résultats intéressants.

A la charge du producteur

Outre ces aspects techniques, le coût du recyclage, entièrement pris en charge par le producteur, est également pesant, de l'ordre de 120 euros par tonne de plastique usagé. La possibilité d'une prise en charge dans le cadre de l'OCM (Organisation Commune de Marché) Fruits et Légumes par le fond opérationnel de l'Organisation de Producteurs aurait pu être envisageable. Elle n'a pas été retenue car l'OCM exclut la pomme-de-terre (50% des usages). Sous l'égide du CERAFEL, une concertation régionale s'est alors engagée. L'objectif est de mettre en commun les diverses expériences départementales, coordonner une organisation régionale et présenter une demande de financement auprès de VERTE ARMORIQUE au titre du PRGDEA (Programme Régional de Gestion des Déchets Exogènes Agricoles). Ce dossier est actuellement au point mort. Un partenariat très positif entre les acteurs de la filière sera donc indispensable pour développer ce recyclage : producteurs, organisation de producteurs et fournisseurs d'approvisionnements.



Enroulement avec un round-balleur.



Enroulement de film en serre tomate.



Enroulement avec une machine à cône.

Une démarche rodée en tomate

Par le biais des organisations de producteurs et de leurs techniciens, 500 tonnes de paillage épais noir-blanc environ, sont recyclées chaque année dans les Côtes d'Armor et le Finistère. Et ces volumes augmentent d'année en année. Les plastiques usagés sont présentés selon le cahier des charges du recycleur et sont réceptionnés par les fournisseurs d'approvisionnements.